



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 17 décembre 2015

DELIBERATION N° 2015/12/214 : EXERCICE 2016 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL M14

L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 11 décembre 2015 .

Présents Titulaires : 33

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle BEDOS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Roger CATUSSE, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Thierry VIALLO, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 11

Mesdames, Messieurs, Anne ALASSANE à Jean-Luc BUDOIA, Maxime BERAUDO à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Annie GUILLOT, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Nadia CHEKLIT à Aurore KOTHE, Alain CRIVELLA à Sophie LARAN, Jean-François GARRIGUES à Christian PEREZ, Aline HUARD à Aline CASTILLO, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Christian MOULIS à Paul GRAND, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Danielle AMOUROUX, Pauline BLANC, Daniel DONADIO, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Monique VALAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Francis LABRUYERE

**Monsieur Pierre-Antoine LEVI donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Après avoir rappelé au Conseil Communautaire le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 19 novembre dernier.

Compte tenu des priorités dégagées lors de ce débat, le projet de budget primitif 2016 du Grand Montauban présente les masses suivantes :

Section de Fonctionnement
Dépenses et Recettes équilibrées à 49 464 638 €

Section d'Investissement
Dépenses et Recettes équilibrées à 28 450 992 €

Soit un budget total équilibré à 77 915 630 €.

Ce projet de budget repose sur les éléments suivants :

En section de fonctionnement

En dépenses :

Les principaux postes concernent :

- Les frais de personnel (chapitre 012) restent le poste le plus important et sont estimés à 13 006 029 € et représentent 30% des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les reversements prévus au titre des attributions de compensation restent inchangés à 10 934 628 €. Figure également au chapitre 014 (atténuations de produits) le prélèvement pour le fonds de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Celui-ci est stable pour un montant de 1 786 277 €.
- La participation d'équilibre au budget annexe transports figurant au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) s'établit désormais à 1 079 800 €.
- Le poste des charges financières (chapitre 66) est estimé à 1 985 000 € et représente 4,5% des dépenses réelles de fonctionnement.

En recettes :

Il s'agit principalement du produit de la fiscalité et des concours financiers de l'Etat.

En ce qui concerne le produit de la fiscalité, compte tenu du coefficient national de revalorisation des bases (+1%) et de l'évolution physique des bases, il est attendu à :

- 23 212 000 € au titre de la taxe d'habitation, des taxes foncières (bâtie et non bâtie) et de la cotisation foncière des entreprises
- 4 535 793 € pour la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE)
- 1 532 000 € pour la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)
- 518 000 € pour l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- 7 608 000 € pour la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères (TEOM)

On note également au chapitre 73 (impôts et taxes) le fonds de péréquation intercommunale des ressources (FPIC), matérialisant la péréquation horizontale entre les territoires. Celui-ci est inscrit pour un montant de 727 000 €.

Cela étant, l'ensemble intercommunal du Grand Montauban pourrait perdre le FPIC très probablement en 2017.

En ce qui concerne les concours financiers de l'Etat :

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue à hauteur de 6 429 000 € et connaît une nouvelle baisse de l'ordre de 1,1 M€, en raison de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics. Cette baisse s'ajoute à celles déjà enregistrées depuis 2014 : au total la minoration de DGF s'élève désormais à 2,2 M€.
- Les compensations d'exonération sont prévues pour un montant de 706 000 €.

L'épargne brute de fonctionnement dégagée permet alors de couvrir avec les recettes propres d'investissement (notamment le FCTVA prévu à 1 200 000 €), le remboursement du capital de la dette selon les règles d'équilibre de la M14.

En section d'investissement

Le présent projet de budget est établi en investissement avec une hypothèse d'emprunt d'équilibre à 11 263 298 €.

Ce projet de budget primitif permet de financer des dépenses d'équipement pour un montant global de 14 652 922 €. Les principaux dossiers d'investissement seront dotés en 2016 des sommes suivantes :

Enveloppe projets dédiée aux communes rurales : 700 K€.

Enveloppe globale voirie pour l'ensemble des communes : 2.000 K€.

Poursuite des travaux sur le boulevard urbain ouest : 1.200 K€.

Aide à la pierre (hors délégation crédits de l'Etat) : 230 K€.

Aides à la pierre de l'Etat dont le Grand Montauban est délégataire et qui figurent également en recettes d'investissement : 1 222K€.

Subvention surcharge foncière : 92 K€.

Travaux de mise en œuvre du jalonnement : 580 K€.

Réfection de la digue en rive droite du Tarn (secteur Sapiac) : 505 K€.

Aménagement urbain sécurité entrée de ville (zone Sapiac) : 600 K€.

Aides en faveur de l'immobilier d'entreprises (Fonds Communautaire d'Intervention Economique - FCIE) : 350 K€.

Enfin, 1 222 K€ portent comme chaque année sur deux principaux types de dotations :

- Équipement des services en mobilier, véhicules, informatique et matériels divers.
- Maintenance, gros entretien et mise aux normes du patrimoine existant : travaux dans les bâtiments communautaires.

Est également inscrite en recettes, la cession de terrains dans les zones économiques pour un montant de 1 645 K€

BUDGET PRINCIPAL 2016

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE		
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition	
FONCTIONNEMENT	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 222 534	70	PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 061 478
		012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	13 006 029	73	IMPOTS ET TAXES	38 219 093
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 730 905	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 424 237
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 453 073	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	280 080
		66	CHARGES FINANCIERES	1 985 000	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	55 050
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	512 500	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 700
		Total Dépenses Réelles Fonctionnement			43 910 041	Total Recettes Réelles Fonctionnement	
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 915 910			
		042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 638 687	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	420 000
		Total Dépenses Ordre Fonctionnement			5 554 597	Total Recettes Ordre Fonctionnement	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT				49 464 638	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		49 464 638

F/I	R/O	DEPENSE			RECETTE		
		Chapitre	Proposition		Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEL	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 377 070	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 040 368
		20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	618 822	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 200 000
		204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 345 400	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 011 361
		21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 846 950			
		23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 841 750			
		27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000			
		Total Dépenses Réelles Investissement			28 030 992	Total Recettes Réelles Investissement	
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	420 000	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	2 638 687
					024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 644 666
					021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 915 910
Total Dépenses Ordre Investissement			420 000	Total Recettes Ordre Investissement		7 199 263	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT				28 450 992	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		28 450 992

TOTAL DEPENSES	77 915 630	TOTAL RECETTES	77 915 630
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Principal 2016, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents du 8 décembre 2015, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Principal M 14 pour l'exercice 2016.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Principal M 14 pour l'exercice 2016.

ADOPTÉE PAR 40 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE ET ABSTENTION : 0.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

22 DEC. 2015

De sa publication le :

22 DEC. 2015

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 18 décembre 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

